

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

## DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION

DECISION N°2023 - 232

Objet : Saison 2023-2024 - Contrat de cession pour le spectacle « Peace and lobe » avec l'association Le RIF (Réseau des musiques actuelles en Ile-de-France)

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire ;

**VU** le projet de contrat de cession à conclure avec l'association Le RIF,

**CONSIDERANT** l'intérêt dans le cadre des Projets Culturels des Communes, de proposer le concert pédagogique Peace and Lobe sur les risques auditifs en faveur des élèves du collège Nicolas Boileau le jeudi 12 octobre 2023 à 10h45 et 14h,

**DECIDE** de conclure un contrat de cession avec l'association Le RIF, sise 221 rue de Belleville à Paris (75019), pour le spectacle susmentionné.

**DIT** que la commune versera à l'association un montant de 1 200 euros nets de TVA.

**DIT** que cette dépense est inscrite au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le **22 SEP. 2023**

Le Maire



Sophie RIGAUULT

Publication en ligne le **22 SEP 2023**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*